

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 16 JUILLET 2015 A 18H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard – MATHEZ Christophe - BONNEFOY Robert – BERTHET Annie – BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – LACROIX Jacqueline – CRETIN Claire – GENRE Annie - BENOIT-GUYOD Sébastien - LACROIX Jean-Sébastien – CHAVIN-GAZALIER Fabien - GRENIER Sandrine – CLERC Nicolas – PROST Marcel - GANGNERY Véronique – DELEPOUVE Lionel

Absents : JEANNEROD Françoise (pouvoir à CRETIN Claire) - DESPREZ Alain (pouvoir à BONNEFOY Robert) - BOUTERAON Elisabeth - BOURLAND Frédéric (pouvoir à MAMET Bernard) - GALLOIS Delphine (pouvoir à MATHEZ Christophe) - CAILLAT Marie-Carmen (pouvoir à GRENIER Sandrine)

Secrétaire de séance : Gilles BOURQUI

Le 16 juillet 2015, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 18h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers, auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

- 1 – Désignation d'un secrétaire de séance**
- 2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 23 juin 2015**
- 3 – Approbation du règlement de la voirie communale**
- 4 – Déclassement d'une partie de l'ancien chemin rural de Morez aux Rousses : approbation suite aux conclusions du commissaire enquêteur**
- 5 – Lotissement Les Crêtets : avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet VERDI**
- 6- SICTOM du Jura : rapport annuel d'activités 2014**
- 7 – Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses : rapport annuel d'activités 2014**
- 8 – Convention avec le CCAS pour la mise à disposition de la salle sous La Poste**
- 9 – Liste des marchés signés par M. le Maire**
- 10 - Questions et informations diverses**
 - Baisse des dotations et loi NOTRE : motion de l'A.M.F.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne à l'unanimité Gilles BOURQUI secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 23 juin 2015

M. le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques sur le compte rendu de la séance du 23 juin 2015. Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de cette séance.

3 – Approbation du règlement de voirie communale

Le règlement de voirie fixe les modalités administratives et techniques applicables aux travaux exécutés sur le domaine communal, aux droits et obligations des riverains et à l'occupation du domaine public. Après un avis favorable de la commission cadre de vie du 22 juin 2015, M. le Maire propose au conseil municipal d'approuver le règlement de voirie de la commune des Rousses.

Jacqueline LACROIX demande quelle est sa durée de validité. M. le Maire répond qu'il est actif tant qu'il n'est pas retouché.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande si les entreprises qui interviennent sur notre territoire seront informées des règles applicables sur la voirie communale. M. le Maire indique qu'il sera diffusé à tous les gestionnaires de réseaux et mis en ligne sur le site Internet.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement de voirie communale et autorise M. le Maire à le signer ainsi que tous documents relatifs.

4 – Déclassement d'une partie de l'ancien chemin de Morez aux Rousses : approbation suite aux conclusions du commissaire enquêteur

M. le Maire rappelle que par délibération n° 2001-9-012 du 20 septembre 2011, le conseil municipal a décidé d'acquérir 2 parcelles de terrain au lieudit « Les Adraits » provenant de la succession de M. BUFFARD destinées à la construction de la future caserne des pompiers et de participer financièrement à sa réalisation.

Les démarches entreprises avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Jura et la commune de Prémanon, partenaires et cofinanceurs du projet, ayant abouti, le conseil municipal, dans sa délibération n° 2014-9-12 du 18 septembre 2014, a pris acte de cet accord et a estimé que le projet de construction pouvait être lancé.

Cependant, les 2 terrains achetés sont séparés par un ancien chemin rural, aujourd'hui disparu, qui reliait Morez et Les Rousses dans les années 1950-1970, mais déjà peu utilisé, est encore cadastré. La construction ne pouvant s'opérer que sur les deux parcelles assemblées, il était nécessaire de déclasser une partie de ce chemin et le supprimer pour permettre la réalisation de ce centre.

Or, selon le code de la voirie routière et ses articles L. 141-3 et R. 141-4 à R.141-10, il est nécessaire pour déclasser une partie du chemin d'engager une procédure réglementaire et soumettre ce déclassement à enquête publique.

C'est ainsi que par délibération n° 2015-2-012, le conseil municipal a décidé de déclasser cette partie de chemin sur une longueur d'environ 150 m et d'engager la procédure réglementaire de l'enquête publique qui a été ouverte du lundi 8 juin 2015 au lundi 22 juin 2015 à la Mairie.

Le commissaire enquêteur, M. Robert CRETIN –MAITENAZ, s'est tenu à la disposition du public le lundi 8 juin de 16h à 18h et le lundi 22 juin de 16h à 18h.

Il ressort du rapport d'enquête que les habitants de la commune ne se sont pas sentis concernés par ce déclassement de partie de chemin, personne n'a fait d'observations et personne ne s'est déplacé en Mairie.

M. le commissaire enquêteur en conclut que ce chemin rural n'existe manifestement plus et ne peut plus être utilisé car il n'y a plus de continuité en aval. De plus son déclassement permet la construction d'un bâtiment d'utilité publique. Ainsi, il émet un avis favorable au déclassement d'une partie du chemin rural Morez-Les Rousses, sur une longueur d'environ 150m afin de permettre la construction du futur centre de secours et d'incendie de la commune des Rousses.

Au vu du rapport du commissaire enquêteur, le conseil municipal approuve à l'unanimité le déclassement d'une partie du chemin rural Morez-Les Rousses, sur une longueur d'environ 150m afin de permettre la construction du futur centre de secours et d'incendie de la commune des Rousses.

Concernant la construction de la caserne des pompiers, Christophe MATHEZ indique que ce qui était prévu au calendrier 2015 sera honoré : la viabilisation et l'accessibilité du terrain seront réalisées. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur sa construction en raison de l'annulation du PLU.

M. le Maire informe le conseil municipal de la visite du centre de secours des Rousses le 30 juillet à 16h35 par Madame la Vice-Présidente du CASDIS.

5- Lotissement Les Crêtets : avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet VERDI

Arrivée de Sandrine GRENIER

Christophe MATHEZ présente la proposition d'avenant n°1 du contrat de maîtrise d'œuvre du cabinet VERDI :

Montant initial du marché en € H.T. :	45 135,00
Montant initial du marché en € T.T.C. : (TVA à 19,6% à la signature du marché)	53 981,46

Date : 15 juin 2015

Objet de l'avenant :

- **Prestation 1 :** Intégration au marché de la prestation « étude au cas par cas » ;
- **Prestation 2 :** Intégration au marché de la prestation « maquette 3D » ;
- **Prestation 3 :** Proposition d'ajustement de la rémunération définitive du maître d'œuvre après acceptation de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux (1 632 000 € HT - y compris études pour la desserte à double sens depuis la route des Rousses d'Amont).

**Prestation 1 : Intégration au marché de la prestation « étude au cas par cas »
Prestation commandée en avril /mai 2015.**

Le montant proposé pour la prestation 1 est de 1 750,00 € HT.

**Prestation 2 : Intégration au marché de la prestation « maquette 3D »
Prestation commandée le 23 juin 2014.**

Le montant proposé pour la prestation 2 est de 2 700,00 € HT.

Prestation 3 : Proposition d'ajustement de la rémunération définitive du maître d'œuvre après acceptation de l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux (1 632 000 € HT - y compris études pour la desserte à double sens depuis la route des Rousses d'Amont).

Le cahier des charges est basé sur une enveloppe de travaux de 800 000 € TTC (soit 668 896 € HT – base TVA 19,6%).

Des études complémentaires ont été demandées pour réaliser une desserte à double sens depuis la route des Rousses d'Amont.

Le montant des travaux au stade arrêt projet est de **1 632 000 € HT, soit une augmentation de 144% du montant des travaux.**

La mission de maîtrise d'œuvre est révisée sur la moyenne des offres des entreprises (l'offre la plus basse n'est pas intégrée au calcul) : 1 283 250 € HT (négociation et geste commercial VERDI) : il est proposé de réviser le marché sur la moyenne des **offres de base remises par les entreprises (l'offre la plus basse n'est pas intégrée au calcul)**. Le montant des travaux est de : **1 283 250 € HT, soit une augmentation de 92% du montant des travaux.**

	Cout des travaux	Augmentation	Montant offre VERDI
Base Acte engagement	668 896 € HT		45 135,00 € HT
Arrêt projet (augmentation de 92% du montant des travaux)	1 283 250 € HT	92 %	86 590,00 € HT
Soit une plus-value de			+ 41 455,00 € HT

Montant de prestation 3 : La mission de maîtrise d'œuvre est révisée sur moyenne des offres des entreprises : 1 283 250 € HT (négociation et geste commercial VERDI) :	+ 41 455,00 € HT
---	-------------------------

Montant global de l'avenant : prestations 1 + 2 + 3 (simulation 2 – base moyenne des entreprises -1 283 250 € HT)

Plus-value prestation 1		+ 1 750,00€ HT
Plus-value prestation 2		+ 2 700,00€ HT
Plus-value prestation 3 - base moyenne des entreprises	1 283 250 € HT	+ 41 455,00€ HT

Plus-value totale	+ 45 905,00€ HT
Nouveau montant du marché en € H.T. :	91 039,00€ HT

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cet avenant n°1 d'un montant de 91 039.00 € HT avec le cabinet VERDI.

Sébastien BENOIT-GUYOD demande quelle est la durée de validité des offres. M. le Maire répond 120 jours à partir de la remise des offres, puis elles seront actualisées. Le carnet de commande de l'entreprise de 2016 est ainsi déjà rempli.

Par rapport à l'annulation du PLU, cela ne remet pas en cause le marché de travaux.

Annie BERTHET rappelle de ne pas oublier de mentionner dans le budget l'aménagement de la voirie du Clos Cappéronny.

Christophe MATHEZ indique qu'il s'agira certainement d'un marché différent.

M. le Maire souhaite continuer à travailler sur le projet de lotissement, notamment en préparant à l'automne un règlement d'attribution des parcelles et en réunissant les personnes candidates à l'acquisition d'une parcelle. L'ordre chronologique d'arrivée de la demande ne sera pas le premier critère de choix. La composition de la famille pourra être un élément par exemple.

Christophe MATHEZ indique que la commission des finances déterminera une fourchette très serrée du prix.

Sandrine GRENIER pense que le choix chronologique est objectif et elle craint la discrimination.

M. le Maire ne transmettra pas la liste des demandeurs aux élus lors du choix des candidats. Le conseil devra répondre à la question : quelle population veut-on loger dans ce lotissement ?

6 – SICTOM du Jura : rapport annuel d'activités 2014

Arrivée de Lionel DELEPOUVE

Le rapport annuel d'activités 2014 a été transmis par courriel aux conseillers municipaux.

M. le Maire rappelle que la collecte et le traitement des ordures ménagères sont une compétence de la communauté de communes de la station des Rousses, mais il est bon que les élus en prennent connaissance.

Marcel PROST, délégué de la communauté de communes au SICTOM, souhaite rectifier une erreur d'annonce lors du conseil de communauté : les bacs gris seront toujours ramassés en saison le lundi et le vendredi.

Puis, il fait part de quelques chiffres de l'activité 2014 :

- le coût du ramassage par habitant de 73 € est porté à 74 € en 2015 ; il évolue très peu.
- On produit 100 kg de moins de déchet par habitant par rapport à la moyenne nationale.
- La déchetterie des Rousses totalise 15 000 passages par an

M. le Maire pense que le Jura est un territoire où il y a beaucoup de compostage.

Fabien CHAVIN-GAZALIER indique que la déchetterie est très bien adaptée pour les particuliers mais pas pour les professionnels en ce qui concerne les déchets verts. Il trouve étrange d'amener les déchets verts à St-Claude et que le compost soit ramené ensuite aux Rousses. Marcel PROST répond que le compostage est une activité très onéreuse en matériel. Fabien CHAVIN-GAZALIER estime que les déchets verts vont avoir tendance à augmenter.

Marcel PROST rappelle que la déchetterie n'est pas faite pour les professionnels et qu'il faut s'adresser au site de La Savine qui est plus vaste. Fabien CHAVIN-GAZALIER rétorque qu'elle est aussi rapidement saturée.

Marcel PROST ajoute qu'il a fait un sondage sur 25 sites de conteneurs semi-enterrés pendant la saison d'hiver 2015 : sur 47 conteneurs gris et verts, la moitié était pleine le jeudi soir.

Jacqueline LACROIX demande si les conteneurs gris sont nettoyés. Marcel PROST répond oui, puis ils sont remplacés dans un sac nylon étanche. Robert BONNEFOY précise qu'ils ont été nettoyés il y a 1 mois environ.

Jean-Sébastien LACROIX demande quel est le nombre de communes équipées en conteneurs semi-enterrés sur le territoire du SICTOM. Marcel PROST montre une carte. Jean-Sébastien LACROIX remarque que Bois d'Amont n'est pas équipée.

7 – Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau des Rousses : rapport annuel d'activités 2014

Le rapport annuel d'activités 2014 a été transmis par courriel aux conseillers municipaux.

M. le Maire passe la parole à Jean-Sébastien LACROIX, Président du Syndicat des Eaux, qui présente le rapport annuel. Il rappelle que la Délégation de Service Public a été renouvelée depuis le 1^{er} avril 2015 :

- En ce qui concerne la tarification, il y a une légère baisse de 1% de la part du fermier, la part du syndicat n'a pas évolué depuis 1994.
- On constate aussi une forte baisse sur les volumes d'eau produit de -5 %.
- Le Syndicat est actuellement en discussion avec la ville de Morez concernant la vente d'eau en gros pour le quartier du Puits.
- Il y a une augmentation légère du nombre d'abonnements
- Le volume d'eau livrée au compteur est en augmentation
- Le rendement du réseau est passé de 74.8% en 2013 à 76.2 % en 2014. Il y a eu peu de casse et les bons résultats sont aussi liés aux travaux effectués sur les réseaux.

Jean-Sébastien LACROIX fait un état des travaux réalisés par le Syndicat. En 2015, il est prévu la réfection extérieure des ouvrages du syndicat (réservoirs). La sécurisation (clôture des réservoirs) sera faite en 2016. Un budget de 1 million d'euros est prévu pour la station de traitement afin d'améliorer la qualité de l'eau (élimination du carbone organique total qui rend l'eau turbide). Les travaux seront réalisés en 2017.

L'installation de compteurs pour la Télérelève est quasiment terminée sur la commune des Rousses.

Jean-Sébastien LACROIX précise que le syndicat va se doter d'un logo.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'un arrêté préfectoral du 10 juillet instaure des restrictions d'eau dans le Jura.

Le conseil municipal prend acte du rapport 2014.

8 – Convention avec le CCAS pour la mise à disposition de la salle sous La Poste

Annie BERTHET informe le conseil municipal du souhait de la commune des Rousses de rénover la salle sous la Poste afin de la mettre à la disposition d'associations. Cela permettra de libérer la salle Marguerite du Foyer-Logement et ainsi de pouvoir créer 2 appartements pour les personnes âgées au rez-de-jardin. Ce projet est en phase d'étude.

M. le Maire précise que par délibération du 4 juin 2015, le conseil d'administration du CCAS a délibéré favorablement pour la mise à disposition gracieuse de la salle sous le bureau de poste (bâtiment propriété du CCAS) à la commune des Rousses.

Jacqueline LACROIX demande si les associations qui utilisent la salle Marguerite iront de toute façon sous la poste. Christophe MATHEZ répond que cette salle est équipée pour faire des réunions. Il semble qu'il soit compliqué que la gym ait lieu dans cette salle.

M. le Maire indique que les associations pourront continuer à utiliser la salle Marguerite tant que le projet d'aménagement des logements ne voit pas le jour.

Annie BERTHET pose la question de faire participer les associations à l'utilisation de la salle Marguerite car le CCAS a besoin d'argent.

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu les représentants du Syndicat Mixte des Aînés du Haut-Jura qui gère les cantous du Haut-Jura : une réflexion est en cours pour la création d'un cantou sur la commune à la ferme des Rousses en bas ou à la Ferme Midol, en plus du FPA.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention avec Madame la Vice-Présidente du CCAS.

9- Liste des marchés signés par M. le Maire

Le conseil municipal a pris connaissance des marchés et factures signés par M. le Maire dans le cadre de sa délégation de compétence et n'émet aucune remarque. Cette liste est consultable en mairie.

10- Questions et informations diverses

- M. le Maire informe le conseil qu'une délégation sera donnée à Christophe MATHEZ pour signer l'acte de vente de la parcelle de la ZA André Lizon à Intermarché et le compromis de vente pour la parcelle destinée à la construction de la station-service car il sera absent.

En ce qui concerne les travaux, le mur de soutènement n'est pas fait jusqu'au bout et il y aura des travaux supplémentaires, mais le marché doit s'équilibrer. Gilles BOURQUI indique que les enrobés seront réalisés début août et les travaux seront terminés mi-août.

- ZA du Bois de l'Ours : Gilles BOURQUI informe le conseil municipal de la reprise de la phase 2, avec le terrassement des lots 1 et 2 et la réalisation des réseaux humides d'ici 15 jours. L'achèvement est prévu fin octobre. M. le Maire ajoute que la Sté BULLY et le garage RENAULT confirment l'acquisition des parcelles. Christophe MATHEZ indique que la commune a reçu deux demandes sur l'autre lot. M. le Maire rappelle qu'il ne sera pas possible de construire en 2015 mais dès que le PLU sera approuvé, en 2016.

- Baisse des dotations : motion de l'AMF (Association des Maires de France) : M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter une motion pour alerter solennellement les pouvoirs publics de la baisse massive des dotations de l'Etat. Accord unanime du conseil.

- Loi NOTRE : elle concerne la Nouvelle Organisation Territoriale de la République dans 3 domaines :

- ✓ Périmètre d'intercommunalité : 15 000 habitants avec dérogation à 5000 habitants pour les zones de montagne. Donc notre intercommunalité aujourd'hui ne serait pas obligée de s'associer avec une autre intercommunalité.
- ✓ Compétences : en 2020 : l'intercommunalité aura les compétences eaux et assainissement
- ✓ 01/01/2017 : la compétence urbanisme sera communautaire (loi ALUR)
- ✓ Election des délégués à la communauté de communes au suffrage universel direct, mais apparemment ça ne passera pas
- ✓ Transports scolaires dévolus aux régions au 01/01/2016

M. le Maire invite les élus à la journée du 19 septembre pour informer la population de cette réforme.

- Installation d'Eoliennes sur « les grands plats » au-dessus de Bois d'Amont : M. le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'une démarche polémique. Les conseillers s'interrogent : ne vont-elles pas générer des nuisances ? Christophe MATHEZ s'interroge sur l'impact visuel et l'aspect sanitaire, le bruit que l'on ne connaît pas. Il propose de demander les rapports produits. On sait depuis 2008 qu'elles vont être installées sur « les grands plats » : elles feront 206.5 m de haut. M. le Maire propose de rédiger un texte pour essayer de chercher des explications. Claire CRETIN indique qu'aux USA, ils démontent les éoliennes actuellement. M. le Maire rappelle que dans la convention d'ESPOO entrée en vigueur le 10/09/1997 : il y a des obligations d'informer le pays riverain lorsqu'il s'agit d'un projet dans un contexte transfrontière. Il se demande si cela a bien été fait. Christophe MATHEZ demande si le Parc Naturel Régional a été informé. Il y a le même type d'études pour la Givrine et il souhaite que le conseil municipal soit consulté pour ce site.

- M. le Maire informe le conseil que la Communauté de communes a adopté le contrat station 2014-2020., Il est en ligne sur le site de la CCSR.

- Jean-Sébastien LACROIX, Président de la Saem SOGESTAR avise le conseil que le massif de la Dôle va fonctionner en autonomie cet hiver mais la gestion sera ensuite assurée par la SOGESTAR. La SAEM travaille

sur le montage juridique, la fiscalité, la billetterie. En termes d'investissement, dans le cadre du projet INTERREG, les Suisses assureront les travaux sur piste, la construction d'un bâtiment d'accueil et l'aménagement du parking. La SAEM SOGESTAR prendrait en charge la construction d'un télésiège au pied de la Dôle jusqu'aux Jouvencelles avec création de 2 pistes supplémentaires. Le conseil départemental et la communauté de communes seront sollicités financièrement.

- Christophe MATHEZ informe le conseil que la route d'accès à la Combe du Vert dans le Risoux a été bitumée depuis la carrière jusqu'au départ des pistes.

- Les élus ont reçu les carriers M. DUBREZ et M. DI LENA pour l'entretien de la route et le paiement de la redevance. M. le Maire indique que la société est dans une mauvaise passe économique. La remise en état de la route d'accès à la carrière a été estimée à 80 000 €. Ils contestent la demande de la commune car ils ne sont pas les seuls utilisateurs. En raison des difficultés financières de la société, ils ne feront rien pour l'instant. Les élus leur ont proposé de procéder par phases pour refaire la route. La convention de 2002 prévoit l'obligation de refaire les nids de poule. Christophe MATHEZ indique que la société doit 42 000 € d'arriéré pour la redevance (2013-2014). Fabien CHAVIN-GAZALIER est surpris que les matériaux du Turu ne soient pas allés à la carrière mais sur d'autres sites sur la commune. M. le Maire répond que l'entreprise DI LENA n'a pas eu le marché du Turu.

- Le Président du conseil départemental du Jura a informé les Maires de l'abandon du projet de déclassement des routes départementales.

- Jacqueline LACROIX souhaite savoir quel usage a été fait des comptages de voitures réalisés cet hiver par les conseillers municipaux. Christophe MATHEZ répond qu'un rapport statistique a été rédigé par Edouard LAGARDE. Il est en cours de relecture puis il sera transmis à la DIREST. Une réunion de travail avec le cabinet « Au-delà du fleuve » aura lieu le 21 août à 14h concernant la préparation du dossier de consultation des entreprises.

- M. le Maire informe le conseil que la commémoration des journées tragiques d'août 1944 aura lieu le samedi 22 août avec une cérémonie aux stèles de la Cassine et une seconde au monument aux morts vers l'église.

- Journée du patrimoine le 20/09 : M. le Maire souhaite effectuer la réception des travaux de la fontaine des Rousses d'Amont et du mouvement de l'horloge du clocher.

- M. le Maire informe le conseil municipal du départ de M. le Sous-Préfet de St-Claude pour Montbard.

- Véronique GANGNERY a trouvé que les feux d'artifice du 14 juillet étaient magnifiques. Leur coût s'élève à 5200 € + les heures des employés communaux.

- M. le Maire informe le conseil municipal que le lac des Rousses est noté à 19/20 et classé en première position pour sa plage, son parking, son accessibilité et ses équipements par l'hebdomadaire La Voix du Jura (édition du 16 juillet 2015).

Séance levée à 21h00

Le Secrétaire de séance,

Gilles BOURQUI



Le Maire,



Bernard MAMEZ

